



NOTE D'INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Registre communal de veille et d'alerte

Dispositif de solidarité et de prévention

Saint-Denis-lès-Rebais, le 29 mai 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son action de prévention et de solidarité, la commune de Saint-Denis-lès-Rebais souhaite actualiser le registre nominatif des personnes vulnérables vivant à domicile.

Conformément à l'article L.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles, ce registre communal permet d'assurer un accompagnement et une vigilance renforcée lors d'événements exceptionnels tels que :

- les épisodes de canicule ;
- les périodes de grand froid ;
- les crises sanitaires ;
- les catastrophes naturelles ;
- ou toute situation nécessitant une attention particulière envers les personnes fragiles ou isolées.

Les personnes inscrites peuvent être contactées par les services municipaux afin de vérifier leur situation, leurs besoins et, si nécessaire, permettre la mise en œuvre d'une aide ou d'une intervention adaptée.

Peuvent demander leur inscription sur ce registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes en situation de handicap ;
- toute personne résidant sur la commune se déclarant isolée, fragile ou vulnérable, de manière temporaire ou permanente.

L'inscription sur le registre est **gratuite, facultative et confidentielle**.

Elle peut être effectuée :

- par la personne concernée ;
- par son représentant légal ;
- ou par une tierce personne, **sous réserve de l'accord de la personne concernée.**

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre du dispositif communal de veille et d'alerte, conformément aux articles R.121-2 à R.121-12 du Code de l'action sociale et des familles et à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Ces informations sont réservées aux seuls agents habilités de la commune. Elles peuvent être transmises au préfet, uniquement à sa demande, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence prévu par la réglementation.

Le formulaire d'inscription est disponible :

- à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture :

Lundi: 09h15 - 12h15

Mardi: 15h15 - 17h15

Vendredi : 15h15 - 17h15

- sur le site internet de la commune :
<https://www.saint-denis-les-rebais.fr>
- sur simple demande par courriel auprès de la mairie :
mairie@saint-denis-les-rebais.fr

Pour tout renseignement complémentaire, les services de la mairie restent à votre disposition.

Ensemble, restons solidaires et vigilants.

Mme PROFIT Corinne
Maire de Saint-Denis-lès-Rebais

